



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**PETR CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE POUR LE
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Mercredi 26 octobre 2022

Sommaire

RECETTES DU PETR	3
RAPPEL / COMPTE ADMINISTRATIF N-1	3
ORIENTATIONS – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES 2023	
. Administration Générale	4
. Actions	5
CONCLUSION	10
BUDGET ANNEXE ADS	12
BUDGET ANNEXE PROMOTION DU TOURISME	13
BUDGET ANNEXE FISAC	14
ANNEXE	15
. Structure des effectifs	
. Durée du travail	
. Evolution prévisionnelle des effectifs	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2023

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR :

Pour mémoire, afin d'assurer le fonctionnement du PETR, la participation des EPCI est en 2022 de **8 € / hab.** soit **538 488 €**. Outre les contributions des 3 Communautés de communes, les recettes proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, ADEME, ARS, Région, Département...).

Pour l'exercice en cours, les opérations réelles prévoyaient un financement des dépenses à hauteur de :

- **40,9 %** par les partenaires (Europe, Etat, Région, Conseil Départemental, MSA, budget annexe...);
- **52,1 %** par les contributions des Communautés de communes ;
- **0,3 %** par le FCTVA ;
- **6,7 %** par le fonds de réserve

RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (Budget principal) :

Le Compte administratif 2021 adopté en juin 2022 laisse apparaître, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de **+ 70 160,38 €** en fonctionnement.
- un excédent de **+ 175 209,71 €** en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **245 370,09 €**.

ORIENTATIONS 2023 – Evolutions prévisionnelles

1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE

1.1 DEPENSES DE PERSONNEL :

Il n'y aura pas de recrutement lors de l'exercice 2023 au titre du budget principal. Les dépenses nouvelles de personnel liées au rattachement des agents de l'Office de tourisme seront financées entièrement par le budget annexe Promotion du tourisme qui remboursera à l'€ le budget principal.

Pour mémoire, l'ingénierie du PETR est l'ingénierie mutualisée de ses membres que sont les 3 Communautés de communes sur des politiques publiques qui font sens à l'échelle du bassin de vie : urbanisme, transition écologique, développement économique, santé et mobilité....

Comme chaque année, cette ingénierie, nécessaire à nos territoires ruraux bénéficiera de toutes les subventions que le PETR saura capter :

- FEADER dans le cadre du LEADER ;
- DRAC au titre de la culture, de la lecture publique et du label *Pays d'art et d'histoire* ;
- ADEME en lien avec les actions de transition écologique et de mobilité,
- ARS au sujet du Contrat Local de Santé ;
- Le Département pour les actions culturelles.

A la lecture des prévisions budgétaires pour 2023, il paraît pertinent de dresser des perspectives prévisionnelles à horizon de 3 ans en termes de dépenses et de recettes de personnel :

	2023	2024	2025
Chapitre 012 salaires chargés	961 483 €	980 713 €	1 000 327 €
Europe via LEADER	81 623 €	123 833 €	126 310 €
DRAC	41 479 €	24 700 €	24 700 €
ADEME	73 500 €	53 500 €	40 000 €
ARS	15 000 €	15 000 €	15 000 €
CD 80	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Remb. Budget ADS	102 919 €	104 977 €	107 077 €
Remb. Budget OT	242 639 €	247 492 €	252 442 €
Remb. Budget Revital.	40 680 €	41 494 €	42 323 €
Reste à charge	348 643 €	354 717 €	377 475 €

A ces dépenses de personnel, il convient d'ajouter les vacations des guides conférenciers dans le cadre du label *Pays d'art et d'histoire* pour un montant estimé de **12 000 €**.

1.2 CHARGES DE GESTION COURANTE :

La gestion rigoureuse du PETR permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale. Ainsi, les charges de fonctionnement seraient de **94 070 €** hors dépenses liées aux

salaires. Certaines dépenses (loyers, maintenances copieur ou informatique,...) sont facturées aux budgets annexes car mutualisées, le reste à charge du budget principal étant de **74 818€**.

Les investissements (bureaux et matériel informatique) s'élèveront à environ **13 440 €**. Nous devrions obtenir **3 251 €** de FCTVA sur les investissements matériels et mobiliers n-1.

2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS

2.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME :

A. L'accompagnement des commerçants et artisans :

Le PETR pour les compte des Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie porte le dispositif FISAC de soutien aux artisans et commerçants : aides directes à la modernisation de l'espace commercial pour les professionnels, subventions aux communes pour des actions dites collectives (études, actions de promotion,...).

Au-delà, le PETR soutient financièrement le Salon de l'Artisanat et du Commerce (SARCOM) qui a lieu chaque année en alternance à Chaulnes et à Rosières-en-Santerre. Cette manifestation rencontre un vrai succès depuis 20 ans, mobilisant 90 exposants et recevant 8 000 visiteurs le temps d'un week-end. Des crédits sont réservés à hauteur de **2 000 €**.

B. Le dispositif LEADER GAL :

Les 2 premières générations du dispositif LEADER Gal ont connu un très vif succès, tant en nombre de projets soutenus qu'en montant, plus de 4 M€ au total. Tout naturellement, le PETR a souhaité se positionner sur l'appel à candidature 2023 / 2027. Si notre dossier est éligible, il convient immédiatement de lancer un certain nombre d'actions (communication, formation,...) afin de sensibiliser l'ensemble des porteurs de projet.

L'animation de ce dispositif nécessite des crédits à hauteur de **8 170 €** en fonctionnement et **2 880 €** en investissement (matériels). 80 % de ces dépenses HT seront financés par des crédits FEADER, soit **7 473 €**.

2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / MOBILITE / CADRE DE VIE / PCAET / SANTE :

A. Habitat – Urbanisme :

Un soutien en ingénierie :

En 2019, le PETR a accompagné en ingénierie les Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie dans leur démarche visant à mener une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Celle-ci est désormais opérationnelle depuis septembre 2020.

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et d'économie, le chargé de mission suit l'élaboration de certains PLUI et tout particulièrement celui de Terre de Picardie.

Dans un souci d'équité, le poste sera financé en partie par les collectivités concernées (recettes estimées à hauteur de **22 000 €**). Ces prestations seront retracées au sein du budget annexe ADS.

La requalification des friches en réponse au Zéro Artificialisation Net :

L'élaboration du SCOT, actuellement des PLUI, les lois « Biodiversité » et « Climat et Résilience » nous invitent à limiter l'artificialisation des sols, en lien avec les questions liées au changement climatique et à la volonté de l'Etat de diviser par 2 la consommation foncière à horizon de 10 ans et de tendre vers une artificialisation zéro pour 2050.

Pour remplir ces objectifs et lutter contre l'étalement, il convient de mener un travail sur les friches. La requalification de *Flodor* (à vocation économique) et de *Maréchal* (à vocation mixte Habitat – Equipements) en sont des exemples emblématiques.

Sur ce territoire qui a souffert de la désindustrialisation, les projets ne manquent pas. Ainsi, un travail d'identification sur le terrain est mené à l'échelle du PETR (à ce jour sur 53 communes), définissant un potentiel de renouvellement (à ce jour 1 335 espaces mutables repérés, 247 friches avérés). Leur qualification (leur mutabilité) au regard de différents critères (localisation, propriétaire, accessibilité, liaison aux différents réseaux, dimension, zonage dans les documents d'urbanisme, contraintes,...) est enregistrée au sein d'un logiciel pour ensuite les hiérarchiser et travailler à leur recyclage foncier à court, moyen ou long termes.

Pour ce faire, il convient de payer la licence annuelle du SIG pour un montant de **6 790 €**.

Cette réflexion stratégique permettra de bénéficier pleinement de l'ingénierie et du savoir-faire de l'Etablissement Public Foncier d'Etat.

En complément, les maîtres d'ouvrages pourront s'appuyer sur les fonds friches de l'Etat qui grâce à ses crédits permet de soutenir financièrement toutes les opérations nécessaires au recyclage foncier, concourant à la transition écologique et à un aménagement durable : dépollution de sols, désamiantage des bâtiments,...

B. La mobilité :

La Loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019, la réponse couronnée de succès à l'appel à projet Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) ainsi que l'arrivée fin 2021 d'une ingénierie dévolue à cette politique publique permettent de porter une stratégie en matière de mobilité à l'échelle du PETR. Dès maintenant, celle-ci se traduit par un certain nombre d'actions :

Le développement de l'offre de scooter :

Depuis une vingtaine d'année, le PETR loue à des bénéficiaires dans le cadre d'une activité professionnelle (stage, formation, retour à l'emploi), un parc de 16 scooters afin de répondre aux problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire.

Cette action bien utile rencontre un vif succès et il convient de la développer dans la stratégie globale de mobilité qui va être construite. Pour ce faire, le PETR souhaite acheter 50 scooters électriques en 2 phases, 25 en 2023 et 25 en 2024 (prix unitaire de 3 000 €). Pour couvrir cette dépense d'investissement de **75 000 €**, les recettes estimées sont : **48 000 €** (80% du HT) de l'Etat (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), **12 303 €** via le FCTVA. Le reste à charge serait de **14 697 €**.

Afin d'assurer le succès de cette action, l'objectif sera de décentraliser sur le territoire du PETR les points de location en s'appuyant sur le réseau des Petites Villes de Demain : Péronne,

Roisel, Ham, Nesle, Rosières-en-Santerre et Chaulnes. Des recherches de partenaires sont déjà engagées, notamment sur le territoire de Péronne, avec l'association Saint-Jean.

En fonctionnement, cette action se décompose comme suit : d'une part, les dépenses afférentes à l'entretien ou l'assurance des scooters (11 800 €) et, d'autre part, les recettes issues de la location (3 800 €) ; le reste à charge pour le PETR s'élève à 8 000 €.

Différentes études nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie mobilité :

- **L'étude AGIL'ESS : la (re)création d'un garage solidaire :**

La liquidation judiciaire de l'association *Les Roues solidaires* qui portait le garage solidaire d'Eppeville laisse le territoire sans offre alors que ce type de structure rend un vrai service aux personnes à faibles ressources, qui par ailleurs n'ont pas d'autres moyens de se déplacer que leur véhicule sur ce territoire très rural, sans offre de transports en commun.

L'ambition de créer une structure pérenne étant partagée par l'ensemble des partenaires, le PETR mène une étude dont les 3 phases sont : analyse de l'écosystème et définition de l'offre ; définition du modèle économique et social du projet ; restitution et ouverture vers le lancement du projet.

Les phases 2 et 3 seront financées sur l'exercice 2023 : 3 800 € sont à inscrire en dépenses, le dispositif TENMOD finançant à hauteur de 50% (1 900 €).

- **L'étude relative à un schéma cyclable :**

Afin de structurer une mise à disposition de vélos et de pistes cyclables, il convient de travailler à l'élaboration d'un schéma directeur dont les objectifs seront le développement de la mobilité cyclable en centre-bourg, l'aménagement des liaisons domicile-travail ou domicile-école, la valorisation des bords à canal (canal du nord ou canal Seine Nord Europe).

Ainsi, l'étude devra identifier l'existant, déterminer les attentes, calibrer les besoins et élaborer des propositions et un plan d'investissement. 12 000 € sont inscrits en dépenses, le dispositif TENMOD finançant à hauteur de 50% (6 000 €).

- **L'étude relative à l'autopartage :**

L'autopartage peut être une solution à l'autosolisme qui caractérise les déplacements en milieu rural. Cette étude doit permettre de définir les besoins, de concevoir une offre, de l'intégrer et de la rendre complémentaire aux autres modes de déplacements.

Le montant de l'étude s'élève à 10 000 € (50% de subvention soit 5 000 € de l'ADEME via TENMOD).

- **L'étude pour le déploiement de « Plans de Déplacements des Etablissements Scolaires – PDES »**

Le travail sur la mobilité est aussi à destination des plus jeunes qu'il faut sensibiliser et impliquer, d'autant que cette politique est en lien avec le Contrat Local de Santé (axe mobilité / sport-santé). Il s'agira de créer un réseau de référents des mobilités, de promouvoir les mobilités alternatives, d'expérimenter des solutions de transports scolaires (pédibus, vélobus, utilisation de rosalias), de mettre en place d'un challenge inter-écoles. 10 000 € seront consacrés à ce travail, financés à 100% par le Centre de Ressources en Eco-Mobilité (CREM).

Pour communiquer autour de ces actions et donner du sens à l'ensemble de la stratégie mobilité à l'échelle du PETR, **1 000 €** sont inscrits en dépenses de communication, le dispositif TENMOD finançant à hauteur de 50% (**500 €**).

C. Le cadre de vie – la valorisation de nos paysages :

Le prolongement du Plan de paysage :

Le plan de paysage, fruit de 3 ans de travail, se matérialise par des documents de très grandes qualités, « des fiches actions thématiques » (nature, production, patrimoine, traverse, villages) qui permettent de connaître les « bonnes pratiques » et d'initier des projets paysagers afin d'embellir le territoire. Celles-ci sont en cohérence avec les grands objectifs initiaux de ce document, à savoir :

- Valoriser et préserver les différents éléments paysagers identitaires du territoire ;
- Préparer le territoire aux changements paysagers occasionnés par l'arrivée du canal Seine-Nord Europe ;
- Renforcer les volets patrimoniaux et environnementaux des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

Afin de faire vivre la réflexion autour du CSNE, des crédits d'ingénierie sont inscrits (**18 000 € de dépenses**), la DREAL finançant ces dépenses à hauteur de **4 000 €** et le comité des financeurs du Contrat Territorial de Développement du Santerre Haute-Somme à hauteur de **8 000 €**.

Le fleurissement :

Le concours Villes, Villages et Maisons Fleuris est assuré par le PETR depuis 1992. Cette démarche, qui contribue à la mise en valeur de nos paysages et à l'attractivité du territoire nécessite une inscription budgétaire de **4 000 €** (tourné du jury, remise des prix, communication).

D. L'environnement – l'élaboration et mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territoriaux mutualisés :

Depuis 2018, le PETR conduit de façon mutualisée l'élaboration des PCAET des 3 EPCI (ceux-ci ont gardé la compétence). L'année 2022 a été marquée par l'écriture du programme d'actions, le travail d'appropriation et de validation des élus et des partenaires ainsi que différentes étapes juridiques : saisie de l'autorité environnementale, consultations de l'Etat et de la Région, réponses aux avis, consultation publique. Ainsi, les 3 PCAET devraient être adoptés lors du 1^{er} trimestre 2023.

Dès lors, de façon mutualisée à l'échelle du PETR, il conviendra de faire vivre ces documents et de répondre aux enjeux et objectifs des 17 fiches actions de ces documents de planification.

Pour ce faire, le travail de la chargée de mission Transition écologique repose sur 3 axes :

- L'identification, l'émergence et le suivi des projets sur le territoire ;

- La mise en place d'une gouvernance efficace ainsi que des actions de sensibilisation et de communication présentées dans les différentes fiches. **4 700 €** sont inscrits pour l'ensemble de ces actions (dont la mise en place du Club climat) ;
- Le suivi (Contrat d'Objectif Territorial ENR avec la FDE 80) et la conduite du Contrat d'Objectif Territorial - Territoire Engagé pour la Transition Ecologique de l'ADEME.

E. L'élaboration et la mise en place du Contrat Local de Santé :

Lors de la rédaction du Contrat de ruralité en 2017, il a été imaginé l'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR une fois le Programme Régional de Santé adopté. Ainsi, depuis mi-2019, l'ARS et le PETR travaillent à ce projet.

L'arrivée fin 2021 d'une ingénierie dévolue à ce projet a permis de finaliser l'élaboration du CLS 2023 – 2028 qui sera signé le 6 décembre. Ce document repose sur 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Faciliter les comportements favorables à la santé des habitants ;
- Axe 2 : Créer les conditions favorisant l'accès aux soins pour le plus grand nombre ;
- Axe 3 : Faciliter les accompagnements des habitants confrontés à des problématiques de santé mentale.

Il s'agira désormais pour le PETR de mener les missions dévolues au sein du contrat, notamment d'assurer la coordination du CLS (avec les partenaires et au sein des COPIL, COTECH), d'en assurer la communication, de participer à son évaluation. **1 000 €** sont inscrits en dépenses.

2.3. CULTURE / PATRIMOINE :

A. Les actions culturelles :

Les actions culturelles au titre de l'année 2023 s'inscrivent dans le prolongement des objectifs fixés par le nouveau Schéma de développement culturel 2022 – 2032.

- **Lecture publique – Réseau des bibliothèques** : l'année 2023 sera avant tout marquée par le renouvellement du Contrat Territoire-Lecture pour trois ans qui permettra d'approfondir la structuration du travail en réseau des bibliothèques-médiathèques, notamment sur la politique documentaire. Dans ce cadre, les actions culturelles en médiathèques se poursuivront (salon du livre de Péronne, actions partenariales avec la bibliothèque départementale de la Somme, actions autour de la fête de la science et Eductour – **8 800 € en dépenses**) et la circulation des ouvrages sur l'ensemble du territoire s'intensifiera notamment grâce au partenariat avec l'association Saint-Jean (**3 000 € en dépenses**)
- **Un programme de spectacle tout public « les imaginaires »** – Spectacle / Résidence d'artiste / Actions de médiation (**46 000 € en dépenses**) sur l'ensemble du territoire dans des lieux dédiés et non dédiés.
- **Création artistique et action culturelle** avec l'exposition PANORAMA bis (édition 1) à la Nouvelle Scène du 20 janvier au 7 avril. (**2 300 € en dépenses**).

Dans sa globalité, cette proposition de budget culturel s'établit en fonctionnement à **78 905 €**

Le budget bénéficie de recettes à hauteur de **42 375 €** (DRAC pour **5 300 €**), Conseil Départemental (Contrat culturel de territoire pour **30 000 €**). Les autres recettes sont constituées par de la billetterie et une contribution des collectivités locales sur la réalisation d'un agenda culturel commun et les frais de maintenance et d'hébergement du SIGB (**7 075 €**). Le reste à charge de la partie fonctionnement s'élève à **36 530 €**.

B. La labellisation *Pays d'art et d'histoire* :

Depuis le printemps 2021 et la présentation du dossier de candidature en Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine, le territoire est labellisé *Pays d'art et d'histoire*. Au fil des années, la Mission se structure, notamment avec l'arrivée d'une chargée de mission chargée de l'accueil des publics.

Les dépenses 2023 s'articuleront autour de :

- L'Exposition sur Georges Lish à Eppeville dans le cadre du *Printemps de l'art déco* (**2 500 €**) ;
- Les actions de médiation, animation, valorisation (**1 000 €**) ;
- La formation des guides conférenciers et vacations (**800 et 12 000 €**) ;
- Les publications : « *les Rendez-vous* » (3 fois par/an) qui présentent le programme des visites, un document « *Focus* » ou « *parcours* »,...(**9 000 €**) ;
- La communication autour des événements régionaux et nationaux (*Printemps de l'art déco, Journées Européennes du Patrimoine, Journées Nationales de l'Architecture, ...*) (**4 500 €**) ;

S'ajoutent diverses dépenses (fournitures, matériel, documentation) pour **2 700 €** ;

Face à ces dépenses d'un montant global de **32 500 €**, le PETR bénéficie de subventions de la DRAC (**3 990 €**), de crédits FEADER via LEADER (**11 010 €**) ainsi que de la billetterie issue des visites guidées (**1 200 €**). Le reste à charge s'élève à **16 300 €**.

En investissement, l'étude de préfiguration du CIAP s'élève pour 2023 à **15 000 €**. Il convient d'ajouter la maquette de la voute (**2 000 €**). Les recettes proviennent de la DRAC (**8 100 €**) et du LEADER (**916 €**).

CONCLUSION :

Au vu des besoins de crédits relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, cette première simulation qui permet d'ouvrir le débat, nécessite des recettes supplémentaires pour un montant d'environ **84 000 €**.

Pour mémoire, le fonds de réserve fin 2021 est de **245 370 €**. Le projeté fin 2022 est d'environ **236 000 €**. Comme l'an passé, la mise en perspective du besoin pour équilibrer le budget par rapport au fonds de réserve laisse entrevoir des marges de manœuvre.

Néanmoins, comptablement, le besoin 2023 lié à la section de fonctionnement (**104 730 €**) n'est pas couvert par le fonds de réserve projeté de cette même section pour fin 2022 (**28 683**

€), en grande partie au regard de l'amortissement du SCOT (54 529 € qui partent de la section de fonctionnement pour la section d'investissement depuis 4 ans).

Pour mémoire, les années passées, des échanges ont eu lieu avec la Sous-Préfecture puis la DGFIP 80, afin de ne pas amortir le SCOT ou de pouvoir rebasculer les crédits en fonctionnement, les réponses à nos demandes ayant toujours été négatives.

Pour répondre à la nécessité d'équilibrer le budget, il s'agira de faire des arbitrages dans les propositions du DOB tout en ayant à l'esprit des restes à charges en augmentation dans les années à venir au titre de l'ingénierie ainsi que l'inflation, non prise en compte à ce stade du débat dans la cotisation des 3 EPCI.

3/ BUDGET ANNEXE 1 ADS : INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Les dépenses de fonctionnement sont représentées majoritairement par les salaires, correspondant désormais à 2 ETP pour l'instruction ainsi qu'à un certain % du temps de travail du chargé de mission Habitat qui suit les OPAH et PLUI et du responsable financier qui facture les communes.

S'ajoute à ces dépenses, et cela est une nouveauté, les frais liés à la dématérialisation (hébergement du logiciel, redevance) pour **12 298 €** ainsi que des dépenses liées au loyer ou au petit matériel, le montant total s'établissant à **135 248 €**.

Celui-ci est couvert part la facturation aux EPCI de Haute-Somme et de Terre de Picardie du chargé de mission Habitat (**22 000 €**) et par des recettes liées à l'instruction des documents d'urbanisme imaginées à **113 248 €**.

A la lecture des recettes issues du nombre de documents instruits du 1^{ier} janvier au 30 septembre 2021, il est conseillé de ne pas faire évoluer les tarifs.

La section d'investissement s'équilibre à **4 000 €** (en dépenses, la participation du budget annexe à l'achat du serveur ; en recettes, le virement de la section de fonctionnement).

4/ BUDGET ANNEXE 2 : PROMOTION DU TOURISME

Lors du Comité de Direction de l'Office de tourisme du 25 juillet puis du Comité syndical du 31 août, les membres de ces 2 instances ont souhaité que la gestion de l'Office de tourisme soit assurée en régie par le PETR.

Après contrôle des services de la trésorerie, le présent budget annexe Promotion du tourisme agrège les anciens budgets « principal » et « commercial » de l'EPIC.

1/ Les dépenses de fonctionnement :

L'ingénierie de l'Office de tourisme sera composée de 5 agents avec l'arrivée en début d'année d'une directrice. Les dépenses liées aux salaires s'élèvent à **220 000 €**.

Les dépenses liées à l'administration générale (hors actions) sont de **51 403 €**

2/ Les actions récurrentes :

- Les actions de promotion via l'achat d'espaces dans la presse écrite (*Courrier Picard, Journal de Ham, Icéo, Petit futé,...*) ou radio : **19 384 €** ;
- Les supports de communication de l'Office de tourisme (cartes, guides, flyers pour évènements comme Sentiers en fête,...) : **16 500 €**
- La présence sur des foires et salons (*Tourisima, ...*) : **3 800 €**
- L'organisation de temps forts Sentiers en fête, Journée Européennes du Patrimoine, rencontre annuelle avec les professionnels : **7 500 €**

3/ Les nouveaux projets :

- Le prolongement de l'étude de faisabilité Maison du canal et de la nature : **25 000 €** (correspondant au solde de la dépense, **25 000 €** en recettes correspondant à l'ensemble de la subvention FEADER) ;
- Une étude sur la stratégie de développement touristique : **48 000 €** (**32 000 €** en recettes via la Banque des Territoires ou du FEADER via le nouveau dispositif LEADER) ;
- Aménagements intérieur et extérieur de l'Office : **50 000 €** en investissement (**32 000 €** de recettes d'investissement via le nouveau dispositif LEADER)

4/ Les recettes :

- La cotisation des 3 EPCI, à hauteur de 4,15 €/hab. soit **279 340 €**.
- La Taxe de séjour imaginée à hauteur de **50 000 €**.

A ce stade, afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il conviendrait de ponctionner dans le fonds de réserve **5 247 €** (pour mémoire excédent de **277 039 €** aux sections de fonctionnement cumulées du budget principal et du budget commercial de l'EPIC au CA 2021 voté au CODIR le 25 juillet 2022).

5/ BUDGET ANNEXE 3 : FISAC ET REVITALISATION CENTRES BOURGS

L'année 2023 sera marquée par la fin du dispositif FISAC (uniquement sur le 1^{ier} semestre). Il s'agira d'accompagner les projets d'investissement (modernisation, sécurisation, adaptation) des professionnels artisans ou commerçants.

A ce jour, 10 projets ont été soutenus pour un montant de **40 000 €**, 16 nouveaux sont identifiés, l'objectif étant de consommer l'intégralité de l'enveloppe (**131 500 €**). Ces projets sont financés 1€ pour 1€ entre d'un côté, l'Etat via le FISAC, de l'autre les EPCI de Haute-Somme et de Terre de Picardie en fonction de l'origine géographique du porteur de projet.

Par ailleurs, les crédits liés aux actions collectives non consommés seront réorientés autour de 2 projets :

- le développement d'une signalétique commerciale identique sur les communes de Rosières-en-Santerre et de Chaulnes (**35 000 €** pour abonder le projet en cours de réalisation) ;
- une action de communication sous forme d'exposition photographique à l'attention des commerçants, notamment de Péronne (**5 000 €** représentant 30% de l'opération).

En fonctionnement, les dépenses liées au poste ainsi qu'à son environnement s'élèvent à **45 563 €**. Ces actions seront conduites par la chargée de mission à raison de 50% de son temps de travail sur le FISAC / 50% sur la revitalisation centres bourgs de Rosières-en-Santerre et de Chaulnes lors du 1^{ier} semestre. Pour à partir de juillet, les missions seront consacrées à 100% sur la revitalisation.

Les recettes proviennent de l'Etat (via le FISAC pour **4 167 €**, via le dispositif Petites Villes de Demain pour **15 255 €**), des communes de Communes pour **7 224 €**, des communes de Chaulnes et Rosières-en-Santerre pour **18 917 €**.

Comme évoqué lors de l'élaboration de ce projet, le reste à charge pour le PETR est de **0 €**.

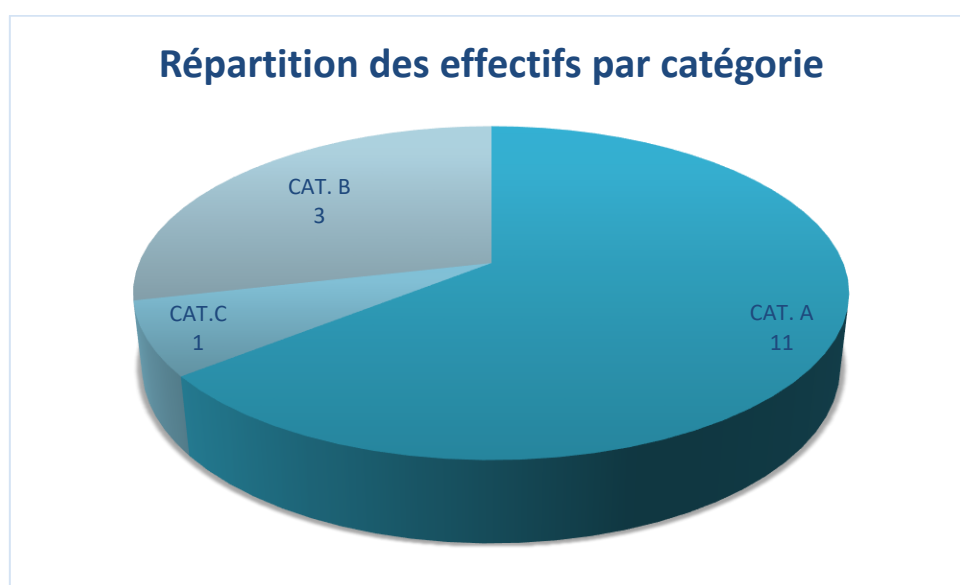
ANNEXE

LE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE

La structure des effectifs fin 2022 : 15 agents tous budgets confondus

REPARTITION PAR CATEGORIE

La catégorie A représente 73 % des effectifs.



Catégorie A :

- 1 directeur.
- 9 chargés de mission : développement économique (2), animation LEADER Gal, urbanisme, environnement, mobilité/santé et culture (3),
- 1 instructrice droit des sols

Catégorie B :

- 1 chargée de mission patrimoine,
- 1 responsable administratif et financier,
- 1 secrétariat général

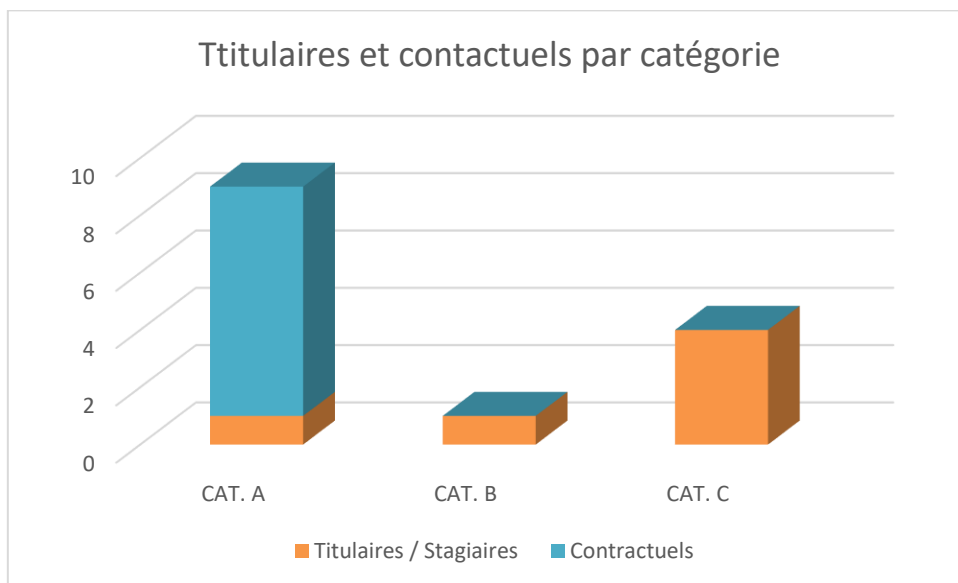
Catégorie C :

- 1 instructrice droit des sols

REPARTITION PAR STATUT

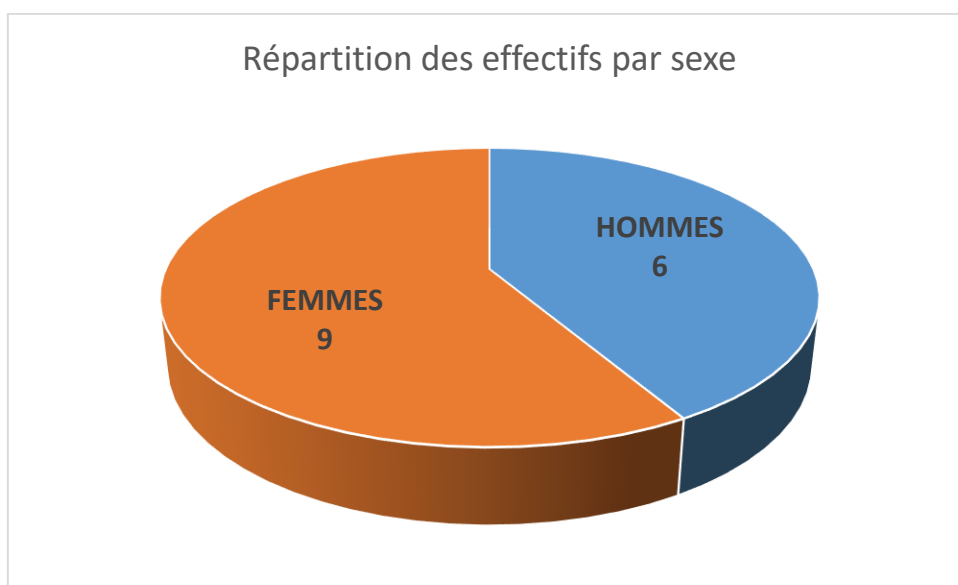
33 % des postes sont occupés par des titulaires. Sur l'ensemble des titulaires, 20 % en A, 60% en B et 20 % en C. Par ailleurs :

- La catégorie A compte 9 % de titulaires
- La catégorie B compte 100 % de titulaires
- La catégorie C compte 100 % de titulaires

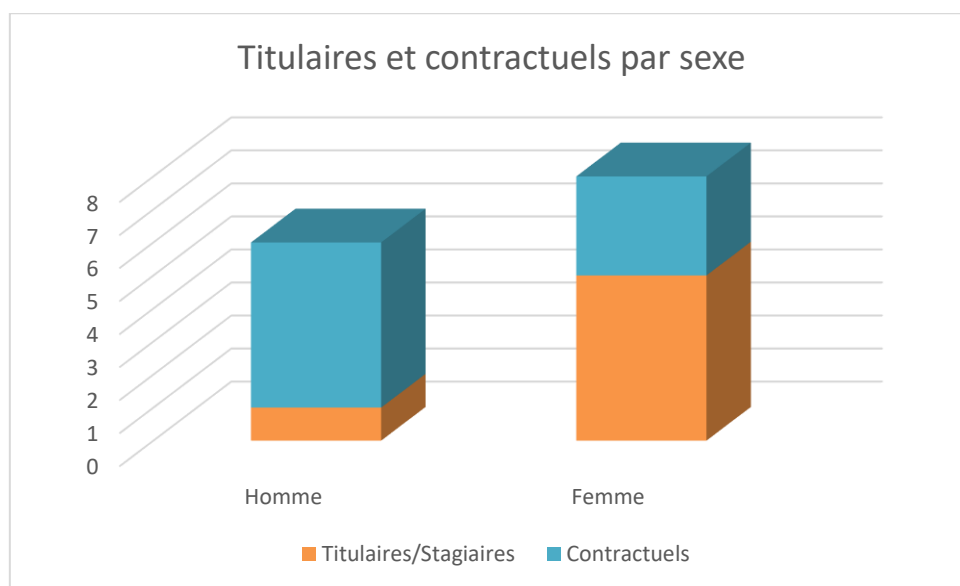


REPARTITION PAR SEXE

Les femmes représentent 60 % des effectifs.



Le taux de contractuels est plus élevé chez les hommes. En effet, 83 % sont contractuels contre 55 % pour les femmes.



La durée effective du travail.

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures. Les 15 agents sont à temps plein sur des temps complets.

Evolution prévisionnelle des effectifs

	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023	Fin 2024
DIRECTION	1	1	1	1
GESTION	1	1	1	1
ADMINISTRATIF	1	1	1	1
ECONOMIE	1	1	1	1
CULTURE	3	4	4	4
URBANISME, DEV LOCAL	1	1	1	1
LEADER GAL	1	1	1	1
SANTE - MOBILITE	1	1	1	1
PCAET	0,2	1	1	1
ADS (budget annexe)	1,8	2	2	2
FISAC (budget annexe)	1	1	1	1
TOURISME			5	5

13

15

20

20